

Foire aux questions (FAQ)

Swap de taux d'intérêt

Le Conseil suisse de présentation des comptes publics SRS-CSPCP a traité de la question suivante relative aux swaps de taux d'intérêt.

Question

Comment faut-il comptabiliser les swaps de taux d'intérêt ?

Réponse

- A Des swaps de taux d'intérêt sont fréquemment conclus à des fins de couverture, par exemple pour convertir la rémunération à taux d'intérêt variable d'un emprunt contracté par l'entité (opération couverte, *Grundgeschäft*) en une rémunération à taux fixe. Il s'agit d'instruments financiers dérivés.
- B Cette FAQ ne traite que de swaps de taux d'intérêt liés à des emprunts contractés par l'entité.
- C La manière de comptabiliser ces instruments dépend de la raison pour laquelle l'entité les détient. Elle peut détenir ces instruments pour se couvrir contre un risque de taux d'intérêt. Mais elle peut également les détenir pour des raisons autres que la couverture contre un tel risque. Un swap ne peut être traité comme un instrument de couverture que si les conditions suivantes sont cumulativement remplies :
- L'emprunt et le swap ont été conclus pour un montant identique;
 - La durée des deux contrats est identique ;
 - Les dates d'échéance des intérêts sont identiques ;
 - La base de calcul des taux d'intérêt (*Zinsbasis*) qui sont échangés est identique.

En outre, l'entité doit établir une documentation qui spécifie à sa stratégie de couverture.

- D La valeur marchande du swap s'obtient en actualisant les encaissements et les paiements à la date déterminante pour l'évaluation. A la date de conclusion du contrat de swap, sa valeur marchande est toujours à zéro. La valeur marchande ou la valeur de remplacement à la date de clôture du bilan peuvent être obtenue auprès de la banque émettrice.
- E Les swaps doivent être portés au bilan et réévalués régulièrement. Si la valeur de remplacement résultant de l'évaluation de la valeur marchande est positive, alors elle apparaît au bilan dans le compte 1026 « Instruments financiers dérivés à court terme ». Si la valeur de remplacement est négative, alors elle apparaît au bilan dans le compte 2016 « Instruments financiers dérivés à court terme ».

F Variante: Instrument servant à la couverture du risque

Si un swap de taux d'intérêt remplit les conditions nécessaires pour le considérer comme un instrument de couverture (Lettre C), alors il peut être comptabilisé sans conséquence sur le compte de résultats pendant toute la durée du contrat.

Par conséquent, la variation de la valeur marchande du contrat est présentée au bilan dans le compte 2961 « Réserve de valeur marchande sur instruments financiers » et cela sans effet sur le compte de résultats. Cette variation est calculée annuellement. Elle représente la différence entre la valeur de remplacement à la fin de l'exercice précédent et la valeur de remplacement à la fin de l'exercice concerné.

A l'échéance du contrat, la réserve de valeur marchande sur instruments financiers (compte 2961) revient à l'équilibre.

Le montant de la charge d'intérêt à comptabiliser en lien avec l'opération couverte correspond au taux fixe.

Dans l'annexe aux comptes, hormis les informations sur la stratégie de couverture, l'entité doit présenter également les éléments-clés de chaque contrat. Il s'agit de

- Type de swap
- Durée
- Taux d'intérêt fixes et variables qui sont échangés,
- Valeur nominale du montant de l'emprunt
- Valeur marchande du swap à la date de clôture du bilan

G Exemple: Instrument servant à la couverture du risque

Conclusion d'un emprunt le 01.01.x1 pour un montant de 100 et pour une durée de trois ans. L'emprunt est remboursable à l'échéance. Le taux d'intérêt est variable et correspond au taux d'intérêts SARON. Le swap a été conclu pour la même durée et le même montant. Le taux SARON est ainsi transformé en un taux fixe de 3%.

	01.01.x1	31.12.x1	31.12.x2	31.12.x3
SARON	3%	2%	4.5%	4%
Valeur marchande du swap	0	-2	+1	0
Solde de l'emprunt au bilan	100	100	100	-
Charge d'intérêts au compte de résultats en lien avec l'opération couverte	-	3	3	3

Comptabilisation :

Opération	Comptabilisation		Montant	
	Débit	Crédit		
01.01.x1: Conclusion du contrat d'emprunt	1002 Banque	2064 Emprunts	100	Coûts d'acquisition

31.12.x1: Paiement des intérêts	3401 Intérêts passifs des engagements financiers	1002 Banque	3	Taux fixe
Valeur de remplacement négative découlant de l'évaluation à la valeur marchande	2961 Réserve de valeur marchande sur instruments financiers	2016 Instruments financiers dérivés à court terme	2	Valeur marchande du swap
31.12.x2: Paiement des intérêts	3401 Intérêts passifs des engagements financiers	1002 Banque	3	Taux fixe
Décomptabilisation de la valeur de remplacement négative de l'année précédente	2016 Instruments financiers dérivés	2961 Réserve de valeur marchande sur instruments financiers	2	Valeur marchande du swap en fin d'année précédente
Valeur de remplacement positive découlant de l'évaluation à la valeur marchande	1026 Instruments financiers dérivés à court terme	2961 Réserve de valeur marchande sur instruments financiers	1	Valeur marchande du swap
Reclassement de l'emprunt de long terme à court terme	2064 Emprunts	2014 Part à court terme d'engagements à long terme	100	Coûts d'acquisition
31.12.x3: Paiement des intérêts	3401 Intérêts passifs des engagements financiers	1002 Banque	3	Taux fixe
Décomptabilisation de la valeur de remplacement positive de l'année précédente	2961 Réserve de valeur marchande sur instruments financiers	1026 Instruments financiers dérivés à court terme	1	Valeur marchande du swap en fin d'année précédente
Remboursement de l'emprunt	2014 Part à court terme d'engagements à long terme	1002 Banque	100	Coût d'acquisition

H Variante: Instrument ne servant pas à la couverture du risque

Si un swap de taux d'intérêt ne remplit pas les conditions nécessaires pour le considérer comme un instrument de couverture (Lettre C) ou si l'entité renonce à vouloir le comptabiliser comme un instrument de couverture (Lettre E), alors les conséquences correspondantes doivent être comptabilisées dans le compte de résultats pendant toute la durée du contrat.

Par conséquent, une variation de la valeur marchande du contrat est présentée dans le compte de résultats : dans le compte 4440 « Adaptations aux valeurs marchandes des titres » en cas de variation positive et dans le compte 3440 « Réévaluations placements financiers PF » en cas de variation négative. Cette variation est calculée annuellement. Elle représente la différence entre la valeur de remplacement à la fin de l'exercice précédent et la valeur de remplacement à la fin de l'exercice concerné.

Le montant de la charge d'intérêt à comptabiliser en lien avec l'opération couverte correspond au taux variable en vigueur. L'engagement dû résultant du swap est comptabilisé séparément soit comme charge d'intérêt lorsque le taux variable est plus bas que taux fixe, soit comme un revenu d'intérêt lorsque le taux variable est plus élevé que taux fixe.

I Exemple : Instrument ne servant pas à la couverture du risque

Conclusion d'un emprunt à taux révisable le 01.01.x1 pour un montant de 100 et pour une durée de trois ans. L'emprunt doit être remboursé à l'échéance. Le taux d'intérêt est variable et correspond au taux d'intérêts SARON. Le swap a été conclu sur le même montant, mais son taux est révisable chaque année. Le taux SARON est transformé en taux fixe de 3%.

	01.01.x1	31.12.x1	31.12.x2	31.12.x3
SARON	3%	2%	4.5%	4%
Valeur marchande du swap	0	-2	+1	0
Solde de l'emprunt au bilan	100	100	100	-
Charge d'intérêts au compte de résultats en lien avec l'opération couverte	-	2	4.5	4

Comptabilisation :

Opération	Comptabilisation		Montant	
	Débit	Crédit		
01.01.x1: Conclusion du contrat d'emprunt	1002 Banque	2064 Emprunts	100	Coûts d'acquisition
31.12.x1: Paiement des intérêts	3401 Intérêts passifs des engagements financiers	1002 Banque	2	Taux fixe
Paiement du swap	3409 Autres intérêts passifs	1002 Banque	1	Différence entre taux variable et taux fixe
Valeur de remplacement négative découlant de l'évaluation à la valeur marchande	3440 Réévaluations Placements financiers PF	2016 Instruments financiers dérivés à court terme	2	Valeur marchande du swap
31.12.x2: Paiement des intérêts	3401 Intérêts passifs des engagements financiers	1002 Banque	4.5	Taux variable
Paiement du swap	1002 Banque	4409 Autres intérêts du patrimoine financier	1.5	Différence entre taux variable et taux fixe
Décomptabilisation de la valeur de remplacement négative de l'année précédente	2016 Instruments financiers dérivés à court terme	4440 Adaptations aux valeurs marchandes des titres	2	Valeur marchande du swap en fin d'année précédente
Valeur de remplacement positive découlant de l'évaluation à la valeur marchande	1026 Instruments financiers dérivés à court terme	4440 Adaptations aux valeurs marchandes des titres	1	Valeur marchande du swap
Reclassement de l'emprunt de long terme à court terme	2064 Emprunts	2014 Part à court terme d'engagements à long terme	100	Coûts d'acquisition

31.12.x3: Paiement des intérêts	3401 Intérêts passifs des engagements financiers	1002 Banque	4	Taux variable
Paiement du swap	1002 Banque	4409 Autres intérêts du patrimoine financier	1	Différence entre taux variable et taux fixe
Décomptabilisation de la valeur de remplacement positive de l'année précédente	3440 Réévaluations Placements financiers PF	1026 Instruments financiers dérivés à court terme	1	Valeur marchande du swap en fin d'année précédente
Remboursement de l'emprunt	2014 Part à court terme d'engagements à long terme	1002 Banque	100	Coût d'acquisition

J Les deux variantes sont conformes aux normes IPSAS.

Lausanne, le 23 septembre 2021